

**S.I.D.E.S.O.L.**  
**COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL**  
**DU 24 MARS 2025**

Présents : MM. JULLIEN, REMILLY, BOISSERIN, MARTIN, GIORGIO, BURLET, BAREILLE, BOBICHON, COQUARD, BOICHON, GROSSIORD, BOUKACEM, AIGLON.

MMES PETER, BELIER-COLLONGE, MABON, NELIAS,

Le quorum est atteint à 18H35

Secrétaire de séance : M. COQUARD

Le procès-verbal de la séance du 18 février 2025, envoyé à chacun des délégués, n'appelle pas d'observation et est adopté à la majorité (3 abstentions).

**APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

Monsieur le Président invite les membres du Comité à reprendre l'extrait du Compte Financier Unique qui leur a été envoyé afin de parcourir ensemble les sections d'investissement et de fonctionnement. Il rappelle que ce document se substitue au Compte administratif et au Compte de Gestion.

Après avoir vu les sections dans le détail, le Président annonce que le Compte Financier Unique 2024 présente les résultats suivants :

		<b>Investissement</b>	<b>Exploitation</b>
Recettes	Prévision budgétaire totale	9 479 279,40	16 386 102,89
	Recettes réalisées	5 555 095,59	15 903 122,98
	Restes à Réaliser	724 271,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	8 465 888,14	16 386 102,89
	Dépenses réalisées	4 907 834,74	14 486 087,55
	Restes à Réaliser	319 984 584,00	0,00
Différences entre les titres et mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	647 260,85	1 417 035,43
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-1 013 391,26	0,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent/déficit	<b>-366 130,41</b>	<b>1 417 035,43</b>

Après s'être assuré qu'aucune question n'était plus à poser, le Président se retire et laisse sa place au doyen de l'assemblée, désigné Président de séance, Monsieur Bobichon, qui fait procéder au vote.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024

**AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024**

Après lecture et approbation du Compte Financier Unique de l'année 2024 et constatation d'un excédent d'exploitation de **1 417 035.43 €**, Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical :

**\* d'affecter la totalité du résultat d'exploitation à la section d'investissement, soit 1 417 035.43 €, au compte 1068**

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents:

\* **APPROUVE** cette proposition.

## APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Président invite les membres du Comité à reprendre la préparation du budget qui leur a été envoyée afin de parcourir ensemble les sections d'investissement et d'exploitation.

Après avoir vu les sections dans le détail, le Président annonce que le Budget Primitif 2025 s'équilibre en recettes et en dépenses, après intégration du résultat de clôture tel qu'il résulte du Compte Financier Unique 2024 et des restes à réaliser :

- à la somme de 8 294 134.99 € pour la section d'investissement

- à la somme de 16 797 859.30 € pour la section d'exploitation

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** le Budget Primitif 2025

## PROGRAMME DE TRAVAUX 2025

Monsieur le Président donne lecture au Comité d'une proposition de programme de travaux pour l'année 2025.

Ce programme est essentiellement le suivant :

- Renouvellement des canalisations 2025 (y compris le renouvellement des canalisations dans le réservoir du Milon) : 2 500 000 € HT
- Renouvellement Canalisations PVC : 300 000 € HT
- Renouvellement électro mécanique : 300 000 € HT
- Construction d'un surpresseur au lieu-dit Chateauxvieux à Yzeron : 57 500 € HT
- Entretien des bâtiments : 255 000 € HT
- Travaux d'extensions particulières : 600 000 € HT
- Travaux Hors-Programme : 138 976.06 €

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

\* **APPROUVE** le programme de travaux 2025 tel qu'il est décrit ci-dessus.

\* **DIT** que les dépenses résultant de ces travaux seront imputées aux comptes ouverts à cet effet au budget primitif 2025.

Il est rappelé que le programme de travaux est défini en fonction des programmes de voirie des communes, des communautés de Communes et du Département, des coordinations avec les travaux d'assainissement et de réseaux secs et bien sûr en fonction des casses des conduites.

## MODE D'APPEL D'OFFRES POUR LE RENOUVELLEMENT DES 3 CANALISATIONS SITUÉES DANS UN PILIER ET SUR LA PASSERELLE DU RÉSERVOIR DU MILON

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient d'engager les procédures en vue de la dévolution de travaux pour le renouvellement des 3 canalisations qui sont dans un pilier et sur la passerelle du réservoir du Milon (deux de diamètre 300, une de 250). Il explique que ce renouvellement est très technique et nécessite l'intervention d'entreprises spécialisées.

Monsieur le Président propose de lancer une procédure adaptée ouverte, avec possibilité de négociation, selon les articles L2123-1, R2123-1 et R2123-4 du Code de la Commande Publique en vue de la passation d'un marché de travaux.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

\* **Décide** d'engager la procédure de dévolution pour le renouvellement des 3 canalisations situées dans un pilier et sur la passerelle du Réservoir du Milon, par le lancement d'une procédure adaptée ouverte, avec possibilité de négociation, selon

les articles L2123-1, R2123-1 et R2123-4 du Code de la Commande Publique en vue de la passation d'un marché de travaux.

\* **Autorise** le Président à signer les marchés et toutes les pièces s'y rapportant à l'issue des procédures.

## QUESTIONS DIVERSES

PFAS : M. le Président fait le point sur l'avancement de la modification de la station du traitement du Syndicat Rhône-Sud (les études d'exécution sont en cours, les travaux devraient débiter fin mai) et rappelle que, suite à la mise en place de l'interconnexion avec le réseau de Eau du Grand Lyon, les analyses de l'eau distribuée par le SIDESOL sont conformes et inférieures à la limite de qualité de 0,1 µg/L.

Il explique également que les recherches continuent afin d'identifier les potentielles sources de contamination de la nappe du Garon.

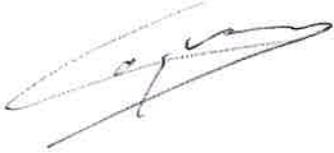
M. Le Président explique aussi qu'une réunion s'est tenue le 17 mars sur la Commune de Vaugneray. Elle était organisée par les associations « Notre Affaire à Tous » et « PFAS contre Terre », ainsi que par le cabinet d'avocat Kaizen Avocat qui a expliqué vouloir lancer une action de masse au civil pour obtenir réparation de préjudice individuel.

Le SAGYRC et le SMAGGA s'associent pour l'organisation d'un événement festif à destination du grand public intitulé OH, MES RIVIERES ! Cet événement se déroulera le samedi 17 mai 2025 de 14h à 19h au lac du Ronzey à Yzeron.

La pose du 1<sup>er</sup> panneau photovoltaïque sur le site de Millery aura lieu le jeudi 5 juin en fin de matinée. Une invitation sera transmise aux délégués.

La séance est levée à 19H35.

Le Secrétaire de séance  
Didier COQUARD



Le Président  
Daniel JULLIEN



Stamp: SYNDICAT INTERCOMMUNAL RHÔNE-SUD  
MAIRIE DE VAUGNERAY (Rhône)

